

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire



Où sont passés les livres québécois?

Francine Bordeleau

Number 67, Fall 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/38867ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (print)

1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bordeleau, F. (1992). Où sont passés les livres québécois? *Lettres québécoises*, (67), 5–7.

Tous droits réservés © Productions Valmont, 1992

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Où sont passés les livres québécois ?

DOSSIER
Francine Bordeleau

LES LIVRES QUÉBÉCOIS sont-ils bien là où ils devraient être, c'est-à-dire en librairie, visibles et suffisamment nombreux pour témoigner de l'existence d'une véritable littérature nationale ? Vaste question, à laquelle, même aujourd'hui en 1992, alors que l'on voudrait bien croire que le colonialisme culturel est terminé, on ne peut malheureusement pas encore répondre par un «oui» catégorique.

Pour Bruno Roy, président de l'Union des écrivains et écrivaines québécois (UNEQ), c'est clair : «Sur son propre territoire, le livre québécois devrait occuper au moins 50 % de l'espace des librairies.» Or, en 1992, la statistique officielle, sur laquelle s'accordent autant le ministère des Affaires culturelles (MAC) que les libraires, les éditeurs et les distributeurs, c'est 30 %... dans les librairies agréées s'entend, qui constituent un peu moins de 220 des 6 000 points de vente où l'on trouve des livres (ce chiffre de 6 000 comprend tous les établissements — clubs Price, succursales de La Maison de la Presse Internationale, pharmacies, tabagies, librairies non agréées, etc. — qui vendent des livres, ceux-ci ne seraient-ils que des livres de recettes ou d'astrologie).

Proportion acceptable ? Oui, pour quelqu'un comme Pascal Assathiany, de Diffusion Dimedia (et directeur administratif des Éditions Boréal, éditeur non agréé). Se souvenant du temps où il était libraire, dans les années soixante-dix, celui-ci signale que, à l'époque, le livre québécois occupait à peine 10 % de l'espace des librairies. «L'évolution est intéressante, dit-il, et elle témoigne de la qualité accrue de la littérature québécoise. Du reste, un livre québécois moyen a une durée de vie plus longue, en librairie, qu'un livre français moyen qui de toute façon n'est pratiquement pas diffusé ici.» Toute la production française, en effet, ne nous parvient pas. Mais la qualité intrinsèque d'un livre n'est sûrement qu'un des critères commandant à son exportation.

Quant à savoir si nos livres «vivent» plus longtemps... J'ai mentionné à M. Assathiany, lors de cette conversation — c'était en juin 1992 —, qu'un de ses titres parus quelques mois auparavant, *La médecine en observation* de Yannick Villedieu (un essai, donc censé «vivre» plus longtemps qu'un roman, qui plus est, écrit par une «personnalité» assez connue), n'était ni chez Champigny, ni chez Renaud-Bray, deux

très grosses librairies montréalaises. «Absence sûrement consécutive à une rupture de stock», m'a-t-on répondu, mais si je veux le commander... L'espace d'un instant, le directeur administratif du Boréal a perdu un peu de sa bonne humeur.

J'ai fait ce test avec une quinzaine de titres parus entre septembre 1991 et mars 1992. Des titres qui devaient obligatoirement ne pas être des best-sellers, dont les médias avaient cependant parlé ne serait-ce qu'un peu, et en bien, et qui étaient l'œuvre d'auteurs jouissant généralement d'un succès d'estime à défaut de fracasser des records de vente. De bons points pour les libraires : j'ai trouvé sans peine, à Montréal et à Québec du moins, *La dérive et la chute* (l'Hexagone), le premier roman «difficile» de Marcel Bélanger, poète peu connu du grand public, qui date de septembre 1991; ou *Les feux de l'exil* (Pleine Lune) de Dominique Blondeau, un roman dont la sortie, également à l'automne, aurait mérité plus d'échos.

J'ai, par ailleurs, demandé des titres qui devraient normalement faire partie d'un fonds québécois, à savoir les œuvres d'auteurs dits «régionaux», mais qui ont un certain rayonnement à l'extérieur. Là, c'est la catastrophe : rien, nulle part, d'Herménégilde Chiasson, pourtant le plus connu des écrivains acadiens (son éditeur, les Éditions d'Acadie, est associé au fonds québécois, à l'instar de ses autres collègues francophones hors Québec). «On ne le tient pas», fut d'ailleurs la réponse de Champigny. Quant à *Nouvelles d'Abitibi* (Pleine Lune), le dernier Jeanne-Mance Delisle, il était absent des rayonnages de Champigny, Renaud-Bray, Hermès et Pantoute. Il aurait sans doute fallu essayer dans une librairie de Rouyn !

Une Loi 51 à revoir

Cela dit, je suis la première à admettre que l'exercice a un côté volontiers pervers, car la présence (ou l'absence) en librairie d'un titre, québécois ou étranger, obéit à plusieurs facteurs. L'espace disponible, tout d'abord. Pour être agréée, et ainsi «bénéficiaire» de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (ou Loi 51, comme on l'appelle dans le «milieu»), une librairie doit, entre autres obligations, contenir au moins 6 000

titres différents. Un minimum que toutes ne dépassent pas avec le gigantisme de Champigny (100 000 titres). Le libraire avisé effectue donc une première sélection en fonction de la superficie.

Mais qui dit libraire dit aussi commerçant. Depuis ce qu'on appelle «la crise du livre», crise commencée au début de cette décennie, la présence d'un titre est de plus en plus fonction de ce qu'il peut rapporter. «Qu'il soit québécois ou étranger, le livre qui ne marche pas ne reste pas longtemps», dit Claire Taillon, gérante de la librairie Pantoute, à Québec. N'exigez pas qu'elles des librairies, soient des entreprises charitables : «elles choisissent leurs stocks en fonction de leur clientèle et réservent leurs espaces les plus vendeurs aux volumes auxquels elles croient et à ceux qui sont les plus susceptibles d'intéresser leurs clients. Si ces livres sont québécois, tant mieux», renchérit Guy Beaulieu, président de l'Association des libraires du Québec (ALQ).

Mais après (ou avant) les impératifs physiques et commerciaux, il y a ceux de la fameuse Loi 51. C'est à peu près le seul instrument qui protège le livre québécois. Cette loi a inventé «l'agrément» des libraires et des éditeurs, un statut qui donne droit à des formes d'aide et à des subventions de toutes sortes. Les librairies agréées obtiennent ainsi des distributeurs une remise de 30 % ou 40 % sur les volumes; les organismes publics sont par ailleurs obligés d'acheter leurs livres chez elles. Voilà pour les principaux avantages de l'agrément. En contrepartie, pour conserver ce statut, le libraire doit se plier à certaines conditions : recevoir les titres d'au moins 25 éditeurs agréés, garder les nouveautés québécoises pendant au moins quatre mois et constituer un fonds québécois d'au moins 1 000 titres différents répartis dans les six catégories suivantes : 300 titres identifiés comme «œuvres d'imagination» (roman, poésie, théâtre, conte, nouvelle); 25 en beaux-arts; 150 en sciences sociales et sciences humaines (vaste catégorie incluant économie, droit, finance, ésotérisme, etc.); 10 dans la section «dictionnaires»; 75 en livres scientifiques et techniques et finalement 75 en littérature jeunesse. On arrive à un total de 635. Le libraire détermine lui-même à quelles catégories appartiendront les 365 titres restants.

Malgré cette loi censée assurer une certaine visibilité au livre québécois, «lui donner une base plus solide», comme dit Claire Taillon, il y a un malaise. Certes, reconnaît Bruno Roy, «la plupart des librairies gardent les titres des écrivains québécois qu'on peut qualifier d'indépassables, ce n'est pas là le problème. Le problème, c'est qu'on n'y retrouve pas en permanence un stock représentatif de ce qui s'écrit et se publie ici».

Faut-il en accuser la trop grande souplesse de la Loi 51 ? Elle laisse en tout cas une bonne marge de manœuvre : les 300 «œuvres d'imagination», par exemple, peuvent n'être que des romans «grand public»; et les fameux 365 titres «restants» demeurent le choix exclusif du libraire. En outre, dit encore Bruno Roy, elle serait plus ou moins respectée. «Des boîtes qui proviennent de certains éditeurs québécois ne sont même pas déballées; elles sont remises en arrière, et retournées, intactes, après quatre mois.»

Chose sûre, le libelle de cette loi, qui n'a jamais été dotée de véritables instruments de contrôle, et qui n'a jamais été modifiée depuis son entrée en vigueur il y a dix ans, est à revoir. Une évaluation est du reste en cours, mais nul ne saurait présumer, à l'heure actuelle, de la nature des changements éventuels.

Un rapport de forces inégal

Mais la Loi 51 ne constitue qu'une partie de la solution. D'abord parce que les quotas, comme le souligne Gilles Pellerin, l'un des animateurs des Éditions L'instant même et ex-libraire, «n'élimineront jamais les préjugés qui jouent contre la littérature québécoise». Car préjugés il y a encore et toujours, estime l'éditeur, et «la seule façon de les combattre, c'est de mettre notre littérature en rapport avec les autres littératures». Ensuite parce que la présence d'un titre particulier en librairie, et le nombre d'exemplaires qu'on en trouvera, sont le fruit d'«une longue négociation impliquant le libraire, l'éditeur et le diffuseur», comme le résume Pascal Assathiany.

Entre diffuseurs (leur rôle consiste à placer en librairie la production des éditeurs avec lesquels ils ont des ententes) et libraires, les rapports sont tellement sereins qu'un comité se penche là-dessus depuis environ deux ans. Jacques Lanctôt, responsable de VLB éditeur (et l'un des maîtres d'œuvre, rappelons-le, de la création du puissant groupe Ville-Marie Littérature), parle même d'une «partie de bras de fer entre le diffuseur et le libraire». Quant aux rapports entre l'éditeur et son diffuseur... «La plupart des diffuseurs sont des créatures des éditeurs étrangers», souligne Antoine Del Busso, directeur général des Éditions Fides. «Et pour des raisons de volume, ils semblent accorder plus d'importance à leurs diffusés étrangers», ajoute Gilles Pellerin. C'est aussi ce que pensent nombre de petits éditeurs québécois qui, histoire de ne pas aggraver leur cas, préfèrent cependant garder l'anonymat.

DMR et Gallimard, Dimedia et Seuil, Québec Livres et le groupe Hachette... La diffusion du livre, chez nous, se ressent encore du colonialisme culturel. Aussi, pour Antoine Del Busso, «le livre québécois ne souffre pas tant d'un complot que d'un rapport de forces». Et dans l'ordre actuel des choses, nos livres ne font généralement pas le poids.

C'est que le livre étranger, avant même son arrivée ici, aura été précédé de sa «clameur marchande». On a lu des critiques dans les magazines et journaux français; on sait qu'il a fait du bruit, qu'il a reçu un accueil enthousiaste, qu'il a causé un scandale... Il existe avant même qu'on ne l'ait vu. C'est simple, dit Jacques Lanctôt : «le livre français a trois mois d'avance sur le livre québécois». Souvent accompagné d'un volumineux dossier de presse prouvant que c'est du bon, le livre français est à moitié vendu d'avance auprès des libraires et des critiques.

Ah ! la critique. Si on a parfois l'impression qu'elle influence peu les lecteurs (que de fois un livre éreinté s'est-il retrouvé sur les listes de best-sellers), elle aurait beaucoup d'effet sur les libraires, estime Jacques Lanctôt. «Un auteur commenté n'a pas qu'une visibilité : il

obtient une crédibilité.» Mais si on ne parle pas du livre dans les deux ou trois mois suivant sa parution, assure encore l'éditeur, c'est foutu : le livre retourne dans les limbes, c'est-à-dire à l'entrepôt du diffuseur.

Beaucoup d'appelés, peu d'élus : les Michel Tremblay, Marie-Claire Blais, Anne Hébert, Pierre Morency, Yves Beauchemin, ces «incontournables» de notre littérature, sont critiqués d'office; par contre, pour qu'un auteur moins connu ait une place dans les médias, éditeur et diffuseur devront s'atteler à la tâche. Convaincre («parlez-en en bien ou en mal, mais parlez-en). Il faut presque travailler les titres un par un, et ce travail exige des moyens.

Une foule de remèdes possibles

Si le livre québécois «prend une place de plus en plus significative», poursuit le directeur général des Éditions Fides, sa situation n'en demeure pas moins précaire. Les libraires pourraient faire davantage, mais ils sont frileux. Plusieurs ont tendance à traiter les livres uniquement «au mérite», en fonction du bruit qu'ils suscitent. C'est le meilleur moyen de tuer le livre québécois.

Pour Raymond Vézina, on en est rendu au stade des «actions énergiques». L'une de ces actions sera, dès l'automne, une campagne de promotion du livre canadien menée par l'Association des éditeurs de livres (ANEL) — livre «canadien» parce que l'Association compte des membres au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Manitoba. Mais les éditeurs se sentent plutôt menacés et ce sentiment est sans doute exacerbé depuis l'instauration des taxes sur le livre : une année de Taxes sur les produits et services (TPS) a fait chuter les ventes de près de 40 %. «Il faut agir à plusieurs leviers», dit M. Vézina.

Et ce ne sont pas les exhortations qui manquent. On dirait bien qu'un peu tout le monde a réfléchi là-dessus. Ainsi, pendant qu'Antoine Del Busso en appelle à la nécessité, pour les librairies, de se «sensibiliser à la problématique du livre québécois», Pascal Assathiany assure qu'à l'impossible, nulle librairie, qui «doit tenir compte d'une réalité commerciale», n'est tenue; par contre, «dans toute bibliothèque publique digne de ce nom, on devrait retrouver toute la littérature québécoise, c'est évident». Ce n'est pas le cas aujourd'hui, d'une part parce que le MAC, à cause d'un gouvernement qui n'a aucune vision d'ensemble», n'arrête pas de couper dans les budgets d'acquisition. Mais aussi, d'autre part, parce qu'«il n'y a pas assez de liens directs entre éditeurs et bibliothécaires», souligne Jacques Lanctôt. Ces liens, les salons du livre pourraient les renouer en organisant des «journées des professionnels».

Pour Bruno Roy et Raymond Vézina, c'est une affaire de «synergie», de «concertation entre éditeurs, diffuseurs, libraires et médias». Qu'on ne retrouve pas suffisamment de livres québécois en librairies ne met pas seulement ces dernières en cause, les diffuseurs et les médias ont leur grande part de responsabilité : les premiers en ne servant bien que leurs «grands diffusés», les seconds en réservant la majeure partie de leur espace au livre étranger. Au fond, on peut dire que le jour où les attachés de presse «travailleront» aussi pour les petits éditeurs (quand

voit-on en librairie ou dans les médias les livres de l'éditeur abitibien D'ici et d'ailleurs ? ceux du Septentrion ou du Beffroi ? Et ce ne sont que quelques exemples), on aura franchi un grand pas.

Proposition de Raymond Vézina : pourquoi les livres lauréats des prix du Gouverneur général ne seraient-ils pas mis systématiquement dans les vitrines des librairies ? En France, on le publicise largement en plus de donner beaucoup de visibilité aux titres qui sont en lice pour les prix. Selon le président de l'ANEL, la situation du livre québécois ne pourra débloquer que lorsqu'une véritable animation sera créée autour de notre littérature et qu'on la verra à la télé.

L'idéal serait évidemment que «l'éditeur contrôle sa propre distribution, ou qu'il soit partie prenante d'un groupe de distribution», dit Antoine Del Busso. Quel éditeur n'en rêve pas ? En attendant, l'humeur du monde du livre québécois est morose. Et il n'est pas sûr qu'on espère beaucoup de la nouvelle politique culturelle du Québec.

reliure-main

Un livre relié plein cuir :

*un cadeau à offrir,
un cadeau à s'offrir.*

Atelier Lise Dubois
643, avenue Mc Eachran
Outremont (Québec)
H2V 3C6
(514) 274-5240

Atelier
Lise
Dubois